

RÉSERVOIR MOUCHE & RÉSERVOIR LEURRE



0,6 ha dédiés à la pêche
aux leurres



3,4 ha dédiés à la pêche
à la mouche fouettée

LOCALISATION

La commune de Travecy se situe au sein du triangle formé par les agglomérations de Saint-Quentin, Laon et Chauny, dans le secteur Nord-Ouest du département de l'Aisne. Les réservoirs sont situés au nord-est de la commune, à proximité de la rivière Oise et du Canal de la Sambre à l'Oise (Lieu-dit Pâture de Montigny, 02800 TRAVECY).



RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Carte de pêche en cours de validité obligatoire (carte du département de l'Aisne ou carte interfédérale)
- Option «Réservoir» en supplément (www.reservoirs-travecy.com)
- «Réservoir Mouche» ou «Réservoir Leurre», «Journée» ou «demi-journée»
- Pêche autorisée du 1^{er} week-end d'octobre au dernier week-end de mai
- Horaire d'ouverture / fermeture : 8h / coucher du soleil (18h max)
- 2 poissons conservés par journée dont 1 seul de + de 50 cm (et - de 60 cm) ou 1 poisson conservé par demi-journée (- de 60 cm)
- Option «poisson supplémentaire» : 10 € / poisson
- Toutes les prises conservées doivent être inscrites dans le carnet de captures présent sur le ticket de l'option «Réservoir»
- Nombre de places limitées : 20 pêcheurs max pour le «Réservoir Mouche» & 10 pêcheurs max pour le «Réservoir Leurre»

CHEPTEL PISCICOLE

- Empoisonnement initial : $\approx 1\,250$ kg de Truites Arc-en-Ciel
 - Empoisonnements réguliers au prorata des options délivrées afin de maintenir le cheptel initial

- $\approx 5\%$ de poissons de 0,5 kg
- $\approx 55\%$ de poissons de 0,8/1,5 kg

- $\approx 5\%$ de poissons de 1,0 kg
- $\approx 35\%$ de poissons de 2/3,5 kg



TARIFS

	JOURNÉE	DEMI-JOURNÉE
ADULTE	28 €	20 €
MINEUR	18 €	15 €
CLUB / APN	Nous consulter	
BARQUE	20 € / 2 pêcheurs max	

RÈGLEMENTATION RÉSERVOIR MOUCHE



- Seule la pêche à la mouche fouettée artificielle est autorisée (canne spécifique mouche)
- Les mouches artificielles doivent être montées sur hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé.
- 1 seule canne en action de pêche, toujours tenue en main
- L'amorçage, les appâts naturels et les attractants sont interdits
- Les prises non conservées doivent être remises à l'eau immédiatement après leur capture, avec le plus grand soin
- L'utilisation d'une épuisette à maille en caoutchouc est fortement recommandée
- 4 barques disponibles à la location (moteur électrique interdit)

RÈGLEMENTATION RÉSERVOIR LEURRE

- Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée (leurre souple, cuillère, poisson nageur...etc)
- Les leurres doivent être armés au maximum de deux hameçons simples sans ardillon ou ardillon écrasé
- 1 seule canne en action de pêche, toujours tenue en main
- L'amorçage, les appâts naturels et les attractants sont interdits
- Les prises non conservées doivent être remises à l'eau immédiatement après leur capture, avec le plus grand soin
- L'utilisation d'une épuisette à maille en caoutchouc est fortement recommandée



**Fédération de l'Aisne
pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**

naturAgora
1, Chemin du Pont de la Planche
02 000 BARENTON-BUGNY
03.23.23.13.16
contact@peche02.fr
www.peche02.fr

Acquisition des options pour les Réservoirs

► <https://www.reservoirs-travecy.com/>

Acquisition de sa carte de pêche

► <https://www.cartedepeche.fr/>

Page Facebook des Réservoirs de Travecy

► <https://www.facebook.com/reservoirstravecy>

Flash Code
Bathymétrie
Réservoir Mouche



Flash Code
Règlement intérieur
Réservoir Mouche



Flash Code
Bathymétrie
Réservoir Leurre



Flash Code
Règlement intérieur
Réservoir Leurre



Association
'Travecy
Pêche
Nature'

